



SEGUR DE LA SANTE DES AVANCEES CONCRETES MAIS LE COMBAT CONTINUE

Le 13 juillet 2020, l'UNSA a signé, avec d'autres organisations syndicales, les accords du Ségur de la santé, qui prévoient une revalorisation significative des carrières et des rémunérations des professionnels paramédicaux par un complément de traitement indiciaire (CTI de 237 ou 517 euros brut mensuels).

Grâce à la mobilisation syndicale au plan national, le gouvernement a accepté, par le décret du 29 avril 2022, d'élargir les bénéficiaires du dispositif Ségur au secteur social, au-delà du seul médico-social prévu initialement.

Nous nous sommes battus localement, UNSA et UNICAT, depuis la parution du décret, pour que la métropole de Lyon applique celui-ci de manière large, afin de prendre en compte les responsabilités de nombreux agents de la DSHE.

Lors du dernier comité technique du 17 novembre dernier, l'exécutif a accepté d'élargir les mesures du Ségur, au-delà des 445 agents initialement prévus, à 723 agents supplémentaires : centre de planification familiale, service départemental d'action sociale des MDM, personnels des MAIA, personnels polyvalents du secteur social, MDMPH (obtenu en séance pour la MDMPH).

C'est une avancée importante, mais qui laisse encore sur la touche des personnels qui, pour nous, mériteraient cette revalorisation, particulièrement les assistants sociaux éducatifs.

Nous avons obtenu, en séance du 17 novembre dernier, de la Vice-Présidente aux ressources humaines, que la question soit traitée au cours du 1^{er} trimestre 2023.

RESTONS MOBILISES AVEC L'UNSA-UNICAT.